

REGLEMENT DE LA PARADE AUTOMOBILE DE ROQUEFORT-SUR-SOULZON

Les courses de côte Françaises sont organisées conformément au code sportif international de la FIA et à ses annexes. Au règlement sportif de la FFSA et au règlement particulier de chaque course de côte. Le règlement de la 5ème course de côte de Roquefort-sur-Soulzon a été approuvé par la ligue Occitanie-Méditerranée sous le numéro :

Et validé par la FFSA sous le permis d'organisation N°

En date du 10 et 11 mai 2025

A l'occasion de la 5ème course de côte de Roquefort-sur-Soulzon, l'Ecurie Millau Racing organise une parade conformément à l'article 1.5 du règlement des courses de côte FFSA 2025 et aux articles 5 et 20, du code sportif international FIA 2024.

- Organisateur technique
 - Nom : Ecurie Millau Racing
 - Adresse : Chemin de Salèlles, 12100 MILLAU
 - Téléphone : 06 07 58 01 83
 - Mail : ecuriemillauracing@gmail.com

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

- Voitures admises
 - La parade est réservée aux voitures représentant un intérêt sportif (historique, prestige, collection, supercars...).
 - Le nombre de voitures est limité à QUINZE (15)
 - Les participants s'engagent à présenter une voiture conforme à la sécurité et en parfait état de présentation.
 - L'organisateur se réserve le droit d'accepter ou de refuser les voitures qui ne seraient pas dans l'esprit de la parade.
- Engagement
 - La demande de participation devra être envoyée par courrier accompagnée des droits d'engagement à l'adresse suivante :
 - Ecurie Millau Racing
 - Chemin de salèlles
 - 12100 MILLAU
 - Téléphone : 06 07 58 01 83
 - Mail : ecuriemillauracing@gmail.com
 - Les frais de participation sont fixés à 100€.
 - Remarque : Dans le cas où votre engagement ne serait pas retenu (non correspondance à l'esprit de la parade), le chèque vous sera retourné et aucun frais ne sera retenu.

- Vérifications
 - Vérifications administratives, le Samedi 10 mai 2025 de 15H00 à 18H45
 - Vérifications techniques, le samedi 10 mai 2025 de 15H15 à 19H et le dimanche 11 mai 2025 de 7H15 à 8H15.
 - Toutes les vérifications s'effectuent sur le parking de l'office de tourisme, avenue de Lauras, 12250 Roquefort-sur-Soulzon.
 - Lors des vérifications, Vous devrez présenter les documents originaux suivants :
 - Carte grise ;
 - permis de conduire ;
 - attestation d'assurance ;
 - Contrôle Technique.
- Déroulement
 - 3 montées le dimanche 11 Mai 2025 à partir de 09H45, départ du convois 9h15 ;
 - 3 montées le dimanche 11 Mai 2025 à partir de 14h00 ;
 - Une seule parade est autorisée par montée d'essai ou de course ;
 - Les horaires et le nombre de montées seront établis à la discrétion de la direction de course ;
 - Aucun pilote ne pourra rejoindre le départ en dehors des CONVOIS ;
 - Les dépassements sont strictement interdits ;
 - Deux personnes sont autorisées dans la voiture ;
 - Attention, vous êtes sur une route fermée mais vous n'êtes pas en condition de course, votre responsabilité est engagée.
- Assurance
 - Une assurance a été souscrite par l'organisateur pour les parades
- Parcours
 - voir règlement de la 5ème course de côte de Roquefort, édition 2025 ;
- Tableaux d'affichage
 - La liste des concurrents autorisés à participer sera publiée sur l'affichage officiel.
 - L'affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais sera publié le dimanche 11 Mai 2025 à 9H25;
- Permanence
 - Pendant la compétition, une permanence se tiendra : Salle des fêtes de Roquefort, avenue de Lauras, 12250 Roquefort-sur-Soulzon ;
 - Téléphone permanence : 06 07 58 01 83
- Conférence aux participants
 - La conférence aux pilotes (briefing) écrit, sera remis lors des vérifications administratives, salle des Fêtes, avenue de Lauras, 12250 Roquefort-sur-Soulzon, le samedi 10 Mai 2025 à partir de 15h15 ;
 - Un contrôle par émargement sera effectué.